



L'essentiel
de l'année

2020





La Société Protectrice des Animaux

Notre histoire

La Société Protectrice des Animaux (SPA) est, historiquement en France, la première association qui œuvre dans le domaine de la protection animale.

Ému par le sort réservé aux chevaux des cochers parisiens, le médecin Étienne Pariset crée avec d'autres intellectuels le 2 décembre 1845 la Société Protectrice des Animaux (SPA). Au fil du temps, l'action de l'association s'est développée et son intérêt s'est élargi aux autres espèces animales, en particulier les animaux de compagnie.

Depuis 1845, la SPA n'a cessé de protéger les animaux en s'adaptant aux évolutions et aux nouveaux enjeux de la cause et de la société.

Nos missions

- Recueillir les animaux de compagnie abandonnés et/ou maltraités.
- Faire adopter et donner une seconde chance aux animaux.
- Soigner les animaux.
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux droits et devoirs envers les animaux.
- Lutter contre toute forme de maltraitance, y compris l'abandon et le trafic.
- Éduquer les générations de demain avec pédagogie au respect de l'animal.

Vue d'ensemble de l'activité 2020 de la SPA

NOTRE RÉSEAU

62

refuges et Maisons SPA
pour accueillir et héberger
les animaux abandonnés
et/ou maltraités.
Dont 1 Grand Refuge
pour les équidés.

12

dispensaires
pour soigner les animaux des
propriétaires démunis.

36

Clubs Jeunes
pour sensibiliser les enfants au
bien-être animal.

25

fourrières animales
gérées par la SPA
pour recueillir les animaux
perdus ou abandonnés.

1

Cellule Anti-Trafic
pour lutter contre
les trafics d'animaux.

LA SPA, 1^{ER} RÉFLEXE DES FRANÇAIS EN MATIÈRE DE PROTECTION ANIMALE

40 131

animaux recueillis dans les
62 refuges et Maisons SPA.

44 035

animaux soignés dans les
12 dispensaires.

8 927

animaux pris en charge
par les 25 fourrières.

14 568

enquêtes contre
la maltraitance.

37 667

animaux adoptés.

192

associations de protection animale
soutenues financièrement.

GRÂCE À NOS ÉQUIPES ET À NOS SOUTIENS

4 096

bénévoles

260 000

donateurs

731

délégués-enquêteurs

29,1 M€

dons et partenariats

710

salariés

26,2 M€

legs

19 100

adhérents

79%

des dépenses
sont consacrées aux missions
de protection animale.

Vue d'ensemble de l'activité 2020 de la SPA

Evaluation des actions

Les refuges durant les confinements

Grâce au dispositif innovant d'Adoption Solidaire lancé le 15 avril 2020, les animaux présents dans les refuges ont pu continuer à trouver un foyer. Une dérogation officielle a été demandée auprès de différents Ministères et obtenue grâce notamment à la mobilisation des Français sensibles à la cause animale.

Le dispositif Adoption Solidaire mis en place durant un mois a été pensé autour de l'adoption responsable. Il dématérialisait plus de la moitié du processus d'adoption.

1 035

nouveaux animaux
recueillis par nos refuges
(en provenance de fourrières
ou suite à un abandon).

977

animaux adoptés

Soit plus de **2 000**
animaux sauvés en un mois.

Les aides aux associations de protection animale

La SPA soutient financièrement des associations de protection animale locales. Les aides versées permettent à ces associations de mener leur projet ou de financer leur fonctionnement courant.

Le dispositif des aides aux associations a été renforcé en 2020 afin notamment de répondre aux demandes croissantes des associations de protection animale.

192

associations de protection animale soutenues
financièrement par la SPA en 2020 pour un montant
total de 175 027 €.

144

d'entre elles ont bénéficié du Fonds de Solidarité
exceptionnel de 75 500 € déployé dans le contexte de
la crise sanitaire pour les aider à faire face à cette crise et
continuer leur activité sur le terrain en faveur des animaux.

La lutte contre la maltraitance

La crise sanitaire a entraîné en 2020 une baisse des interventions sur le terrain lors du premier confinement. A contrario, les sollicitations des particuliers, notamment pour obtenir des conseils sur la conduite à tenir pour les animaux lors de cette situation exceptionnelle, ont fortement augmenté. Nous avons ainsi conseillé 3 617 personnes sur l'année.

13 441

enquêtes menées
sur toute la France

1 127

enquêtes menées
par la Cellule Anti-Trafic

353

plaintes et constitutions
de partie civile déposées.

358

audiences se sont tenues
(malgré deux mois d'arrêt
complet des tribunaux).

2 802

animaux sauvés soit 7% des animaux
pris en charge par la SPA.

Penser les refuges de demain

Durant une année, la SPA s'est penchée sur un projet fondamental : penser les refuges de demain comme un lieu du bien-être et de la protection animale. Ce travail collaboratif a mobilisé des salariés, bénévoles et experts externes pour construire le fonctionnement global du site autour de la relation entre les animaux accueillis, l'homme et la nature.

Les grandes orientations du concept :

- Des lieux de communication, de sensibilisation et d'éducation à la cause animale.
- Une diversité d'espaces répondant au bien-être des animaux.
- Un cadre de rencontre positif entre les adoptants et les animaux.
- Un environnement donnant envie aux visiteurs de se rendre dans le refuge.
- Une volonté de s'ouvrir à tous les publics, comme les EHPAD et les écoles, pour les sensibiliser et approfondir leurs connaissances sur les animaux, et de bâtir des refuges plus respectueux de leur environnement (recyclage des eaux, autonomie en énergie...).

Vue d'ensemble de l'activité 2020 de la SPA

Programme des travaux

Initialement pénalisée en 2019 et en 2020 par les difficultés de recrutement au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier, ainsi que par la liquidation judiciaire d'entreprises en charge de travaux (sur les sites d'Arry et de Poulainville) empêchant leur achèvement, la Politique Immobilière a considérablement avancé en 2020 : conception innovante d'un nouveau concept de refuge-fourrière ouvrant celui-ci sur une meilleure prise en charge de l'animal adaptée aux besoins de chaque espèce et sur une pédagogie à l'égard du public dans un plus grand respect de l'environnement. Ce concept est la pierre angulaire des futures reconstructions, il est actuellement précisé dans le cadre de la rédaction d'un référentiel technique. Il exerce déjà une influence sur la prochaine construction du plus grand refuge inscrit dans le Plan Immobilier de 2015, à savoir celui de Gennevilliers dont les travaux devraient démarrer en 2021.

Ce projet remanié est à présent notamment doté de panneaux photovoltaïques et d'un parcours pédagogique avec mini-ferme. Un concept de dispensaire est également en voie de finalisation, de même que son référentiel technique.

Parallèlement, l'ensemble du Plan Immobilier a été examiné par un regard croisé entre les directions expertes comme celle du Patrimoine Immobilier et les besoins du terrain sous la direction du Président : ce ne sont pas moins de 19 revues de projets (sur les 20 possibles) qui ont eu lieu permettant d'actualiser les besoins, d'analyser les contraintes d'urbanisme et de se projeter sur une reconstruction ou un déménagement.

Ces revues permettent de dégager des priorités annuelles dont les 3 premières sont les refuges-fourrière de Maubert Fontaine - Cliron, de Saint-Laurent-de-Mure - Marennes, et d'Aguessac - Millau en 2021 avec la mise en route des études techniques. Concernant les dispensaires, les études ont été initiées pour les déménagements à Lyon (local pour lequel le permis de construire est obtenu) et Paris.

Ce travail approfondi a également permis de faire progresser les questions foncières, préalables indispensables et souvent bloquants à toute construction : le site de Maubert Fontaine a été acquis en 2019, celui d'Aguessac devrait l'être en 2021 tout comme celui de Gennevilliers. Des réunions de présentation du concept et des critères de recherches de terrains sont organisés avec les collectivités locales où des reconstructions sont envisagées, occasion également de rechercher des subventions.

Certains chantiers se sont achevés comme celui de Quimper réceptionné en 2020 et celui de Montluçon réceptionné en 2019. Deux postes supplémentaires ont été créés pour mettre en œuvre ce plan.

Enfin une politique de construction n'aurait pas de signification sans une maintenance importante : la SPA prévoit de réaliser au moins trois fois plus de dépenses en 2021 qu'en 2020. Quatre postes supplémentaires, régionalisés, y sont consacrés.



Présentation synthétique du compte d'emploi des ressources par destination

Les produits par origine

Les ressources de l'année 2020 se sont élevées à 72,2 M€ (hors reprises et utilisation des fonds dédiés), dont 84% sont issues de la générosité du public, soit 59M €.

Produits et charges par origine et destination	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
Produits par origine				
1. Produits liés à la générosité du public	54 862 633	54 862 633	55 946 624	55 946 624
2. Produits non liés à la générosité du public	9 657 747		11 269 784	
3. Subventions et autres concours publics	1 820 283		1 849 149	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	1 527 375		771 307	
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	4 310 673	4 310 673	1 832 387	1 832 387
Total I	54 862 633	59 173 306	55 946 624	57 779 011
Total II	72 178 711	59 173 306	71 669 252	57 779 011

Les recettes issues de la générosité du public

Les ressources de l'association sont constituées principalement de Dons pour 27,5 M€ et de Legs pour 26,2 M€.

Nous constatons une progression des dons de 32,6 % soit de 7,5 M€ en valeur. Cette hausse est due essentiellement à une forte mobilisation de nos donateurs dans le contexte de la pandémie via l'appel aux dons et les contributions digitales.

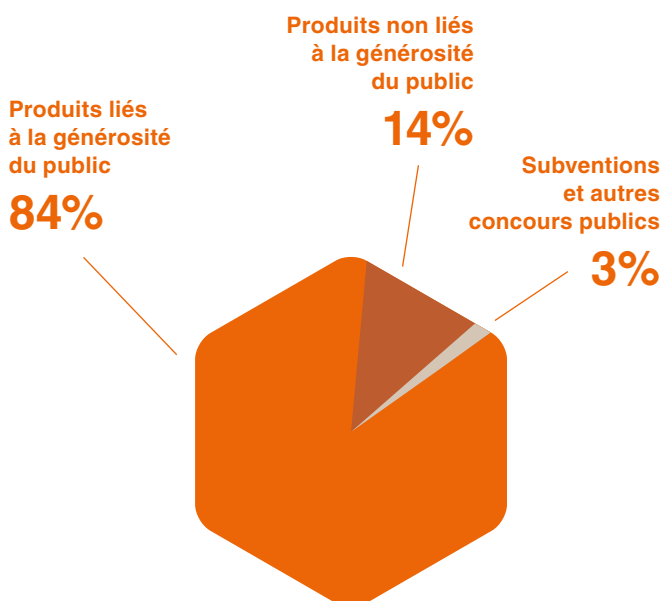
Les legs perçus sont en diminution de 9 M€ par rapport à 2019. Cela s'explique par le contexte sanitaire qui a engendré la fermeture des cabinets de notariats, particulièrement au 1^{er} trimestre.

Les produits non liés à la générosité du public : la SPA accuse une rétractation de son activité sur le réseau en raison de la pandémie de 3 mois.

Les subventions et autres concours publics pour 1,8 M€ correspondent essentiellement aux produits versés par les collectivités pour la prestation de fourrière animale.

84%

des ressources de 2020 proviennent de la générosité du public



Les charges par destination

Les emplois de l'année 2020 se sont élevés à 46,8 M€, dont 35,1 M€ sont intégralement financés par des ressources collectées auprès du public.

Produits et charges par origine et destination	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
Charges par destination				
1. Missions sociales	50 192 122	40 010 137	44 504 774	38 562 360
2. Frais de recherche de fonds	8 461 779	8 003 825	6 821 441	6 501 917
3. Frais de fonctionnement	5 003 416	3 984 614	4 830 930	3 700 787
Total I	63 657 317	46 929 978	55 896 817	48 765 064
4. Dotations aux provisions et dépréciations	1 001 872		779 789	
5. Impôt sur les bénéfices	343 800		225 627	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	5 200 584	5 200 584	4 265 680	4 265 680
Total II	70 303 573	57 199 160	65 943 988	53 030 744
Excédent	1 875 139	1 974 147	5 725 265	

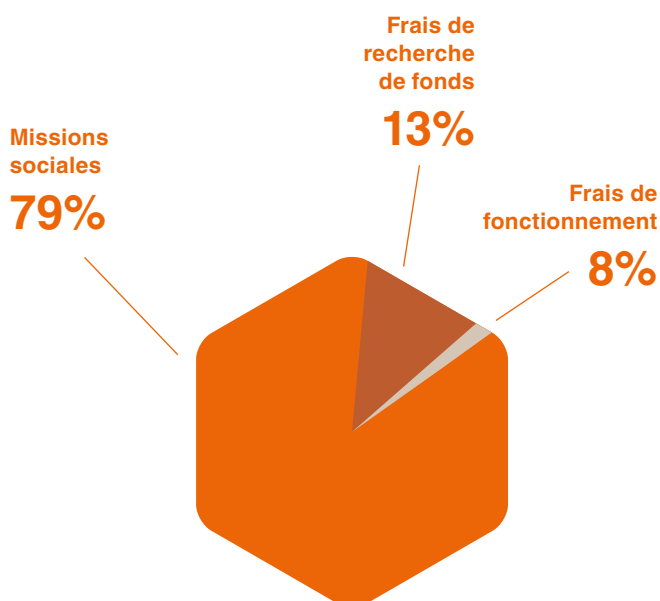
Les dépenses de missions sociales représentent 79% des emplois de l'année 2020 pour un montant total de 50,2 M€.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 8,5 M€ et sont constitués des frais de recherche et de traitement des recettes de fourrière, ainsi que les frais d'appel et de traitement des ressources issues de la générosité du public (marketing, tenue de fichiers, publicité...), y compris le personnel affecté à ces tâches.

Les frais de fonctionnement de 5 M€ correspondent principalement aux frais de siège et au personnel administratif (direction, comptabilité, ressources humaines, contrôle de gestion, service achats, etc.).

79%

des emplois de 2020 ont été consacrés
aux missions sociales



Les contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature

Dons en nature	169 150	0	169 150	-0,00%
Prestations en nature	169 595	0	169 595	-0,00%
Bénévolat	7 150 559	932 221	6 218 338	-667,05%
Total	7 489 304	932 221	6 557 083	-703,38%

Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature	169 150	0	169 150	-0,00%
Mises à disposition gratuite de biens	0	0	0	-0,00%
Prestations en nature	169 595	0	169 595	-0,00%
Personnel bénévole	7 150 559	932 221	6 218 338	-667,05%
Total	7 489 304	932 221	6 557 083	-703,38%

Dans le cadre de la réforme ANC 2018-06, la SPA a procédé à la modification des règles de gestion portant sur la valorisation du bénévolat, comme suit :

- Il a été adopté d'appliquer pour la valorisation du travail des bénévoles, la grille salariale de la SPA selon les fonctions occupées par les bénévoles, soit un impact de 7 489 304 € en 2020 contre 932 221 € en 2019.

- Les autres contributions ou prestations en nature sont valorisées à la valeur marchande (factures émises par le fournisseur).

- Un groupe de travail a été constitué afin de produire une procédure gestion des dons en nature reçus sur nos sites et qui sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration (courant 2021).

Bilan simplifié

Actif (Valeurs Nettes)	2020	2019	Passif	2020	2019
Actif immobilisé			Fonds propres		
Immobilisations Incorporelles	0,1 M€	0,1 M€	Fonds Associatif	5,3 M€	5,3 M€
Immobilisations Corporelles	51 M€	53,4 M€	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0 M€	3,8 M€
Immobilisations Financières	0,1 M€	0,1 M€	Réserves pour Projet Associatif	31,5 M€	34,5 M€
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37,1 M€	0 M€	Report à nouveau	46,7 M€	31,4 M€
			Résultat de l'exercice	1,8 M€	5,7 M€
			Situation nette	85,3 M€	80,8 M€
Total actif net immobilisé	88,2 M€	53,6 M€	Fonds propres consommables		
			Subventions d'investissement	0,8 M€	1,1 M€
Actif circulant			Total I	86,1 M€	81,9 M€
Stocks et en cours	1 M€	0,7 M€	Fonds reportés et dédiés		
Créances	3,7 M€	2,6 M€	Fonds reportés liés aux legs et donations	55 M€	
Créances reçues par legs ou donations	21,5 M€	0,7 M€	Fonds dédiés	22,8 M€	21,9 M€
VMP et disponibilités	88 M€	84,6 M€			
Charges constatées d'avance	0,2 M€		Total II	74,9 M€	21,9 M€
Total actif circulant	114,5 M€	88,1 M€	Provisions		
Total actif	202,7 M€	141,7 M€	Provisions pour risques et charges	4,2 M€	3,7 M€
			TOTAL III	4,2 M€	3,7 M€
			Provisions pour risques et charges	4,2 M€	3,7 M€
			Dettes	30,7 M€	34,1 M€
			Dettes des legs ou donations	6,8 M€	0 M€
			Produits constatés d'avance	0,06 M€	0,1 M€
			Dettes et autres passifs	37,5 M€	34,2 M€
			Total passif	202,7 M€	141,7 M€

➤ À l'actif

Immobilisations

Hausse du poste « Constructions » de 376 613 € suite aux travaux et les agencements des sites d'Arry, Poulainville, Montluçon.

Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Suite à la réforme comptable 2018-06, à la date d'acceptation, les biens provenant d'un legs sont comptabilisés en fonction de leur nature dans des comptes soit d'immobilisations pour 38 378 586 € soit de créances pour 22 744 722 €.

Les valeurs mobilières de placement sont en hausse de 2 947 299 €.

➤ Au passif

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 novembre 2020 :

- Le résultat de l'exercice 2019, soit 5 725 265 €, a été affecté au report à nouveau.

La somme de 3 833 752,00€ a été prélevée du projet associatif et imputée au report à nouveau et la même la réserve a été augmentée de 762 777€.

L'excédent de l'exercice 2020 s'élève à 1 875 139 €.

Le poste Fonds Dédiés enregistre les legs et donations assortis d'une obligation ou d'une condition d'utilisation.

Ils sont comptabilisés au passif du bilan lorsque la partie des ressources collectées auprès des légataires n'a pas encore été employée pendant l'exercice. Il s'élève à 22 872 510 € sur l'exercice 2020.

Le poste Fonds reportés, est une évolution majeure issue de la réforme comptable 18-06, il enregistre les legs et donations destinés à être cédés et non encore réalisés dans l'exercice, avant la réforme ils étaient indiqués en hors-bilan. Il s'élève à 52 035 772 €.

Les provisions pour risques s'élève à 4 205 170 € au 31/12/2020 et sont principalement constituées de litiges dans le cadre d'assurance vie et de legs ainsi que de litiges prudhommaux.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de l'emprunt dont le solde à rembourser est 12 960 110 €, des dettes fournisseurs à 3 583 008 €, d'autres dettes pour 7 137 721 € et des charges sociales à 7 037 308 €. Conformément à la réforme comptable 18-06, les dettes liées à des legs ou donations soit le passif successoral sont comptabilisés au bilan et s'élève à 6 772 049 € quand auparavant ils étaient indiqués en hors-bilan.